



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1115

Approbation d'avenants aux conventions de parrainage établies entre JC Decaux, France Télévisions et la Ville de Lyon / théâtre des Célestins pour la saison 2020/2021

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1115 - APPROBATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PARRAINAGE ETABLIES ENTRE JC DECAUX, FRANCE TELEVISIONS ET LA VILLE DE LYON / THEATRE DES CELESTINS POUR LA SAISON 2020/2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

Par délibération n° 2020/378, des parrainages ont été établis et approuvés lors du Conseil municipal du 17 décembre 2020 avec les sociétés JCDecaux et France Télévisions.

Suite à la survenue de la pandémie du Covid-19 et notamment la mise en place par les autorités gouvernementales des mesures sanitaires pour lutter contre la propagation de l'épidémie, dont la fermeture des établissements culturels, les parties ont décidé de conclure des avenants afin de modifier certaines dispositions des conventions de la saison 2020-2021 qui ont été mises en place que partiellement.

Parrainage JCDecaux :

La société **JCDecaux** a souhaité être associée à l'image et aux actions des Célestins, Théâtre de Lyon et a donc signé une convention de parrainage avec la Ville de Lyon pour la saison artistique 2020/2021, avec une valorisation initiale des apports et contreparties à hauteur de 6 800 €HT.

Compte tenu de la période de confinement et des mesures sanitaires mises en place par les autorités gouvernementales, les spectacles *Fracasse*, *Arlequin poli par l'amour*, *Madre*, *Mars-2037*, *L'heure bleue* et *Room* ont été annulés.

Les contreparties offertes par la Ville de Lyon en termes de communication ont été réalisés à hauteur de 1 000,00 €HT.

L'apport du parrain a pu être réalisé à hauteur de 1 360 €HT.

De nouvelles contreparties ont été réalisées à hauteur de 1 720 € HT, de nouveaux apports à hauteur de 1 360 €HT.

N'ont pas pu être réalisées :

- L'apport du parrain à hauteur de 4 080,00 €HT ;
- Une partie des contreparties offertes par la Ville de Lyon à hauteur de 4 080 €HT.

L'avenant ci-après annexé modifie donc le contenu et le montant de valorisation des apports et contreparties à hauteur de 2 720 €HT.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société JC DECAUX	<p><b><u>Apports déjà mis en place pour la saison 2020/2021 :</u></b></p> <p>25 faces du 12 au 19 octobre 2020 pour le spectacle <i>Dimanche</i> valorisé à 1 360,00 €HT ;</p> <p><b><u>Nouveaux apports mises en place pour la saison 2020/2021 :</u></b></p> <p>25 faces du 17 au 24 mai 2021 pour la réouverture du théâtre <i>Et hop !</i> valorisé à 1 360,00 €HT ;</p> <p><b><u>Valorisation : 2 720,00 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></b></p>	<p><b><u>Contreparties déjà mises en place pour la saison 2020/2021 :</u></b></p> <p>Insertion du logo sur les supports de communication (affiches, programmes de salle, cartes postales, spots digitaux) pour le spectacle <i>Dimanche</i>, valorisé à 1 000,00 € HT ;</p> <p><b><u>Nouvelles contreparties mises en place pour la saison 2020/2021 :</u></b></p> <p>Insertion du logo sur les supports de communication (affiches, programmes de salle, cartes postales, spots digitaux) pour le spectacle <i>King Size</i>, valorisé à 1 000,00 €HT ;</p> <p>Mise à disposition de 18 places en 1<sup>ère</sup> série pour les spectacles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 places pour <i>King Size</i>, le lundi 31 mai 2021 à 19h00, valorisé à 160,00 € HT ;</li> <li>- 4 places pour <i>Electre des bas-fonds</i>, le mercredi 30 juin 2021 à 20h00, valorisé à 160,00 €HT ;</li> <li>- 10 places sur des spectacles de la saison 2021/2022, à convenir ultérieurement, valorisé à 400,00 €HT</li> </ul> <p><b><u>Valorisation : 2 720,00 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></b></p>

Parrainage France Télévisions :

La société **France Télévisions** a souhaité être associée à l'image et aux actions des Célestins, Théâtre de Lyon et a donc signé une convention de parrainage avec la Ville de Lyon pour la saison artistique 2020/2021, avec une valorisation initiale des apports et contreparties à hauteur de 19 500 €HT.

Compte tenu de la période de confinement et des mesures sanitaires mises en place par les autorités gouvernementales, les spectacles *By Heart*, *Mars-2037* et *Room* ont été annulés.

Les contreparties offertes par la Ville de Lyon en termes de communication ont été réalisés à hauteur de 6 660,00 €HT et en termes de billetterie à hauteur de 840,00 €HT.

L'apport du parrain a pu être réalisé à hauteur de 7 500 €HT.

N'ont pas pu être réalisées :

- L'apport du parrain à hauteur de 12 000,00 €HT ;
- Une partie des contreparties offertes par la Ville de Lyon à hauteur de 12 000 € HT.

L'avenant ci-après annexé modifie donc le contenu du parrainage initial et la valorisation des apports et contreparties à hauteur de 7 500 €HT.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société FRANCE TV	<p><b><u>Apports mis en place pour la saison 2020/2021 :</u></b></p> <p>Diffusion d'un message dans les tranches horaires semaine : pour l'Evènement <i>Dimanche</i> ;</p> <p>Publication d'un article partenariat du spectacle <i>Dimanche</i> sur le site <a href="http://www.aura.france3.fr">www.aura.france3.fr</a> et relayé sur les réseaux sociaux ;</p> <p>Lancement d'un jeu concours pour le spectacle <i>Dimanche</i> sur les portails <a href="http://www.aura.france3.fr">www.aura.france3.fr</a> et <a href="http://www.leclubfrancetelevisions.fr">www.leclubfrancetelevisions.fr</a> .</p> <p><b><u>Valorisation : 7 500 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></b></p>	<p><b><u>Contreparties mises en place pour la saison 2020/2021 :</u></b></p> <p>Logo reproduit sur les supports de communications suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Brochure de saison 2020/2021, valorisé à 2 000,00 €HT ;</li> <li>○ Page partenaires du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon, valorisé à 1 000,00 €HT ;</li> <li>○ Kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon, valorisé à 1 000,00 € HT ;</li> <li>○ Supports de communication (affiches, programmes de salle, spots digitaux) pour le spectacle <i>Dimanche</i>, valorisé à 660,00 € HT.</li> </ul> <p>Page quadri dans la brochure de saison 2020/2021, valorisé à 2 000,00 €HT ;</p> <p>Mise à disposition de 14 places en 1<sup>ère</sup> série pour le spectacle <i>Dimanche</i>, le jeudi 22 octobre 2020, à 14h30, valorisé à 840,00 € HT.</p> <p><b><u>Valorisation : 7 500,00 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></b></p>

Vu lesdits avenants aux conventions ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- Les avenants aux conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et JC Decaux et France Télévisions dans le cadre de la saison 2020/2021 des Célestins, Théâtre de Lyon, sont approuvés.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport des parrains, soit 10 220,00 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun), seront prélevées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2021, nature 6231.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 10 220,00 € HT (dont 8 660 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 1 560 € soumises au taux de 2,1% seront imputées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2021, nature 7088 et 7062.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET